



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DU 5 AVRIL 2013**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

**1. Présences et quorum**

**PRÉSENTS:**

**Conseillers :**

<b>M. Marcel Nadeau</b>
<b>M. Bruno Roy</b>
<b>Mme Nancy Pineault</b>
<b>Mme Jeanne-Paule Beaulieu</b>
<b>Mme Bibiane Gagnon</b>
<b>M. Rodrigue Ouellet</b>

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**13-56** Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**3. Présentation des états financiers par M. Pierre Dumas, CGA**

**13-57** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'accepter les états financiers déposés par monsieur Pierre Dumas CGA et auditeur indépendant.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> MARS 2013**

**13-58** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> MARS 2013.

**5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 MARS 2013**

**13-59** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 15 MARS 2013.

**6. Lecture et adoption des COMPTES**

**13-60** Il est proposé par monsieur Bruno Roy appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de mars sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **29 213.50\$**.

**7. Transfert de fonds**

**13-61** Attendu qu'il n'y a pas de fonds dans certains postes budgétaires. Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de procéder à des virements de crédits. En conséquence, le conseil autorise les virements suivants :

<u>Postes budgétaires</u>	<u>Origine</u>	<u>Destination</u>
Code	02 32000 521	02 19000 418
Fonction	Voirie	Autres
Activité	Ent. Des chemins	Services techniques
Montant	<b>175\$</b>	<b>175\$</b>
Code	02 32000 521	02 19000 640
Fonction	Voirie	Autres
Activité	Ent. Des chemins	Pièces et accessoires
Montant	<b>6\$</b>	<b>6\$</b>

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....  
Secrétaire-trésorière

**8. CORRESPONDANCE**

**Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de MARS 2013.**

**Démission d'un conseiller au dossier « VOIRIE »**

**13-62** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Marcel Nadeau au dossier « VOIRIE » à partir du 5 avril 2013.

**13-63** Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu de nommer monsieur Rodrigue Ouellet, en tant que responsable du dossier « VOIRIE ».

**13-64** **Projet d'implantation de la visio-conférence dans les municipalités du BSL**  
**ATTENDU QUE** le Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent a pris l'initiative d'élaborer un projet d'implanter la visio-conférence dans les municipalités du Bas-St-Laurent.  
**ATTENDU QUE** le Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent a déposé une demande de financement auprès du Ministère de la Culture et Communications du Québec par le système Diapason.

**ATTENDU QUE** le projet-pilote réalisé en 2012 a démontré la faisabilité du projet.

**ATTENDU QU'** un total de 93 municipalités ont manifesté leur intérêt, représentant ainsi 97% de la population totale du Bas-St-Laurent.

**ATTENDU QUE** le projet sera très bénéfique pour notre municipalité au niveau des communications, des échanges régionaux et interrégionaux.

**ATTENDU QUE** la visio-conférence est un outil majeur pour notre développement économique, culturel et technologique.

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier informe notre député monsieur Pascal Bérubé et ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent et le ministre de la Culture et des Communications monsieur Maka Kotto de sa volonté de voir ce projet de visio-conférence se réaliser, pour notre développement, le plus rapidement possible.

**13-65** **Groupe Lebel / services rendus**

Considérant que le 15 février et le 22 mars 2013, la municipalité exécutait du sablage supplémentaire au rang 7 Ouest afin d'aider des camions lourds à poursuivre leur chemin;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la directrice générale à faire parvenir une facture au Groupe Lebel, au montant de 300\$, pour services rendus « surplus de sablage au rang 7 Ouest ».

**Atelier franco-qubécois**

**13-66** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger, à participer à l'atelier franco-qubécois, le 30 mai prochain à Rivière-du-Loup.

**Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales SCG**

**13-67** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le Plan d'intervention forestière présenté par la Société d'Exploitation des Ressources de La Métis, pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés, en 2013, à l'intérieur des terres

publiques intramunicipales (TPI) de notre municipalité.

**9. MRC DE LA MITIS**

M. le maire donne un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

**Politique de gestion des cours d'eau / MRC de La Mitis**

**13-68** **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. C-47.1), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 104 de cette Loi autorise la MRC de La Mitis à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement numéro 270-2012 de la MRC de La Mitis.

**CONSIDÉRANT** le titre 5 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit les dispositions diverses, transitoires et finales et plus particulièrement l'article 248.

**POUR CES MOTIFS :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier tout règlement, procès-verbal et acte d'accord qui concerne les chemins, ponts et cours d'eau se trouvant sur son territoire, qu'ils sont désormais de la compétence exclusive de la MRC de La Mitis.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. GARAGE MUNICIPAL**

Sans objet

**12. ABAT-POUSSIÈRE (choix du fournisseur)**

**13-69** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission de Sel Warwick de Victoriaville pour l'achat de 20 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium en flocons. Prix : 388.54\$ du ballot.

**13. Soumission pour l'entretien estival des chemins municipaux**

**13-70** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par Marcel Nadeau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission des Constructions Jalbert et Pelletier pour effectuer l'entretien estival des chemins municipaux.

- 14. Nommer un maire suppléant**  
**13-71** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de nommer madame Nancy Pineault, mairesse suppléante pour les trois (3) prochains mois. À ce titre, en l'absence du maire, elle est autorisée à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Elle est, de plus, désignée à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

**15. VARIA**

- 1. Soumission entrepreneur en bâtiment**  
Une seule soumission est parvenue à la municipalité. Une réunion de travail est prévue le 16 avril prochain pour vérification.
- 2. Drapeau du Québec**  
**13-72** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu de faire l'achat d'un drapeau du Québec sur le site de l'assemblée nationale. Coût :45.99\$ + taxes + frais de transport de 8.50\$.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Entretien des chemins**  
**13-73** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que monsieur Steeve Michaud, chauffeur fera quelques travaux de voirie jusqu'au 11 mai 2013. Lorsque M. Michaud ne sera pas disponible, monsieur Gaétan Morin devra le remplacer.

**AVIS DE MOTION / modification du règlement no 180 sur le stationnement**

Madame Nancy Pineault donne avis de motion voulant que le règlement numéro 180 concernant le stationnement applicable par la sûreté du Québec soit modifié lors d'une prochaine séance.

- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**13-74** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu de lever la séance à 21h50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....

Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.